

Écoles publiques

Lescar compte 3 établissements scolaires publics, un établissement privé et une Calandreta pour l'enseignement maternel et primaire.

Les établissements

- > École maternelle des Prés
Rue du Parvis - 05 59 81 57 44
maternelle.lespres@lescar.fr
- > École maternelle Victor-Hugo
Avenue de Tarbes - 05 59 81 57 48
maternelle.victorhugo@lescar.fr
- > École maternelle du Laoü
26 avenue Roger Cadet - 05 59 81 57 46
maternelle.laou@lescar.fr
- > École élémentaire Victor-Hugo
Avenue de Tarbes - 05 59 81 57 49
elementaire.victorhugo@lescar.fr
- > École élémentaire Paul-Fort
Rue du Taà - 05 59 81 57 45
elementaire.paulfort@lescar.fr
- > École élémentaire du Laoü
30 avenue Roger Cadet - 05 59 81 57 47
elementaire.laou@lescar.fr

Horaires de fonctionnement

Organisation du temps scolaire sur 4 jours dans les établissements publics : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Écoles maternelles et élémentaires du Laoü et Victor-Hugo :

- > Matin : 8h30 - 11h45
- > Pause méridienne : 11h45 - 13h45
- > Après-midi : 13h45 - 16h30

L'accueil périscolaire du matin a lieu de 7h30 à 8h30.

L'accueil périscolaire du soir a lieu de 16h30 à 18h30.

École maternelle des Prés

- > Matin : 8h45 - 11h45
- > Pause méridienne : 11h45 - 13h30
- > Après-midi : 13h30 - 16h30

École élémentaire Paul-Fort

- > Matin : 8h45 - 12h
- > Pause méridienne : 12h - 14h
- > Après-midi : 14h - 16h45

Cantine (restauration scolaire)

Toutes les réservations ou annulations en cantine sont soumises à un délai de 3 jours ouvrés avant 9h (hors samedi, dimanche et jours fériés) et se font auprès du service des affaires scolaires.

- > Le tarif applicable pour l'année en cours est de 3,5€/repas.

Il est toutefois susceptible d'être réévalué à chaque rentrée scolaire. La fourniture de repas est assurée par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Vous pouvez consulter l'ensemble des menus sur [le site de l'agglomération de Pau](#) ↗

Garderie (Accueil de Loisirs Associé à l'École - ALAE)

La garderie a lieu tous les matins de 7h30 à 8h30, les midis de 11h45 à 13h45 en complémentarité de la restauration et tous les soirs de 16h30 à 18h30.

Les équipes périscolaires, formées d'un référent et d'animateurs diplômés, proposent des activités ludiques, artistiques, sportives, manuelles, culturelles et exercent toutes, une fonction éducative et collective auprès des enfants.

- > l'ALAE est facturé à l'année, 20€ par trimestre et par enfant.

Ce service est facturable aux familles dès la première utilisation du service périscolaire, quelle que soit la durée et la fréquence du besoin dans l'année : garderies du matin et du soir, temps de cantine.

Inscriptions scolaires

Le service Affaires scolaires est l'interlocuteur unique des familles pour les inscriptions à l'école.

Les inscriptions se font sur rendez-vous, sur les horaires d'ouverture en mairie : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Pour effectuer les formalités, il vous faut vous munir du livret de famille, du carnet de santé du ou des enfant(s) ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur la commune de Lescar.

Pour préparer votre rendez-vous, vous pouvez d'ores et déjà remplir le dossier d'inscription, à télécharger ci-contre.



**Hôtel
de
ville**
Allée du
Bois
d'Ariste

64230
Lescar
05 59 81
57 00

HORAIRES

:
Lundi au
Vendredi
de 8h30 à
12h et de
13h30 à
17h